

PAYSAGE URBAIN ET QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE
Mise en valeur du parcours riverain

PATRIMOINE NATUREL
Conservation et mise en valeur des parcs-nature du Bois-de-Saraguay et du Bois-de-Liesse

PATRIMOINE NATUREL
Mise en valeur des berges

PATRIMOINE BÂTI
Protection et mise en valeur

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE
Mise en oeuvre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée

PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL
Conservation et mise en valeur du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation

SECTEUR D'EMPLOIS INSTITUTIONNELS
Consolidation des activités

SECTEUR MIXTE
Requalification du secteur

SECTEURS MIXTES
Requalification et intensification des activités

SECTEURS D'EMPLOIS INSTITUTIONNELS
Consolidation des activités

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE
Secteur propice à une requalification à des fins résidentielles

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE
Secteur propice à un développement résidentiel

TRANSPORT COLLECTIF
Mesures préférentielles au transport collectif potentielles

SECTEURS D'EMPLOIS INSTITUTIONNELS
Consolidation des activités

PAYSAGE URBAIN ET QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE
Mise en valeur des entrées de ville
Amélioration de la qualité du paysage urbain du boulevard Laurentien, des autoroutes 15 et Métropolitaine, de la rue Lajeunesse et de l'avenue Papineau

TRANSPORT COLLECTIF
Réaménagement proposé de la gare Bois-de-Boulogne

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE
Soutien de la vitalité commerciale

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
Atténuation des nuisances liées au bruit

RÉSEAU CYCLABLE
Voie cyclable potentielle

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE
Soutien de la vitalité commerciale

SECTEUR D'EMPLOIS INSTITUTIONNELS
Consolidation des activités

TRANSPORT COLLECTIF
Système léger sur rail potentiel
Aménagement proposé d'une nouvelle gare

RÉSEAU ROUTIER
Aménagement projeté d'une voie de service dans l'axe de la rue Jean-Pratt

SECTEURS D'EMPLOIS DIVERSIFIÉS
Intensification des activités

SECTEUR D'AFFAIRES ET DE COMMERCE
Diversification et intensification des activités

La synthèse des orientations pan-montréalaises

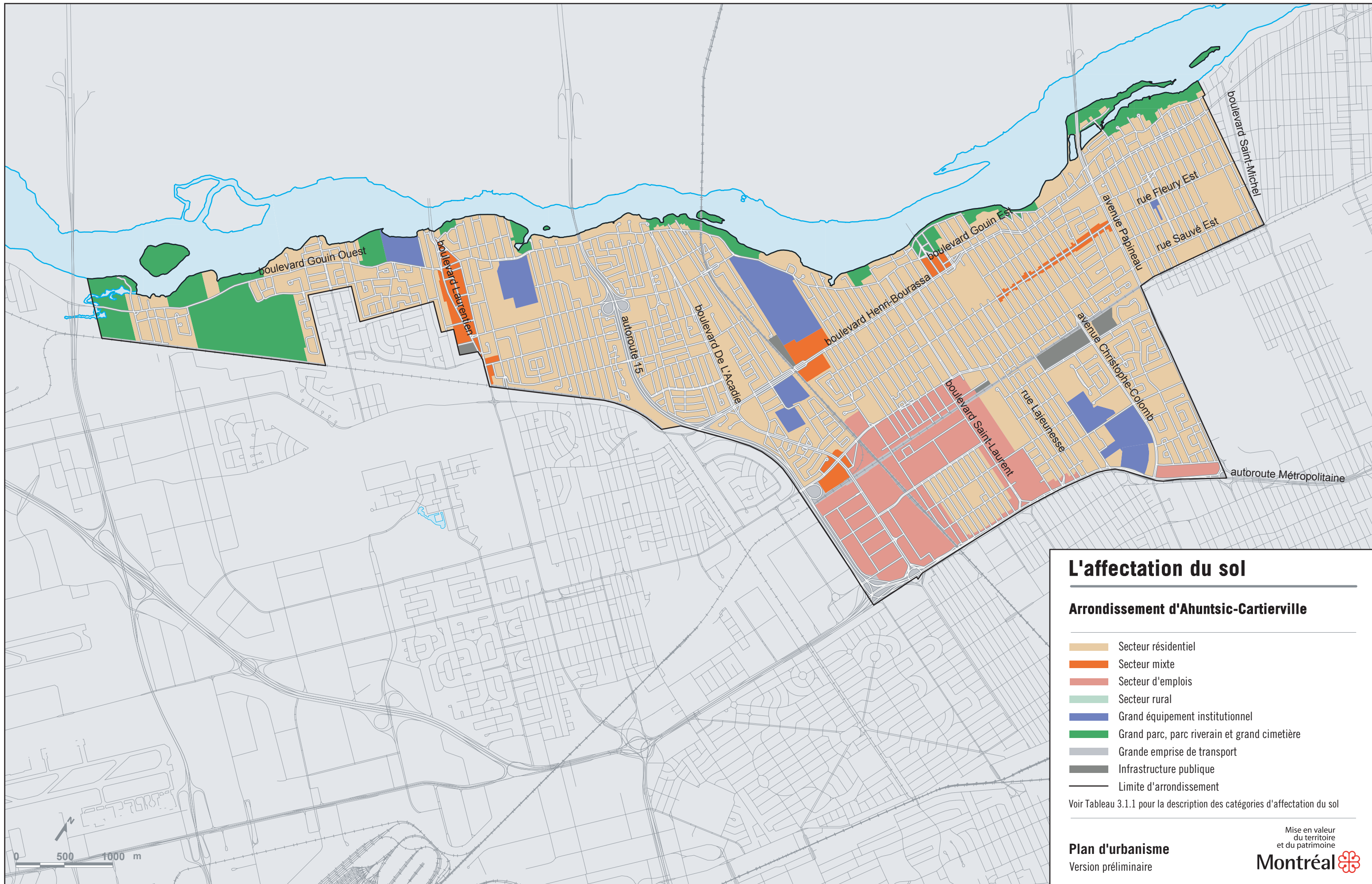
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

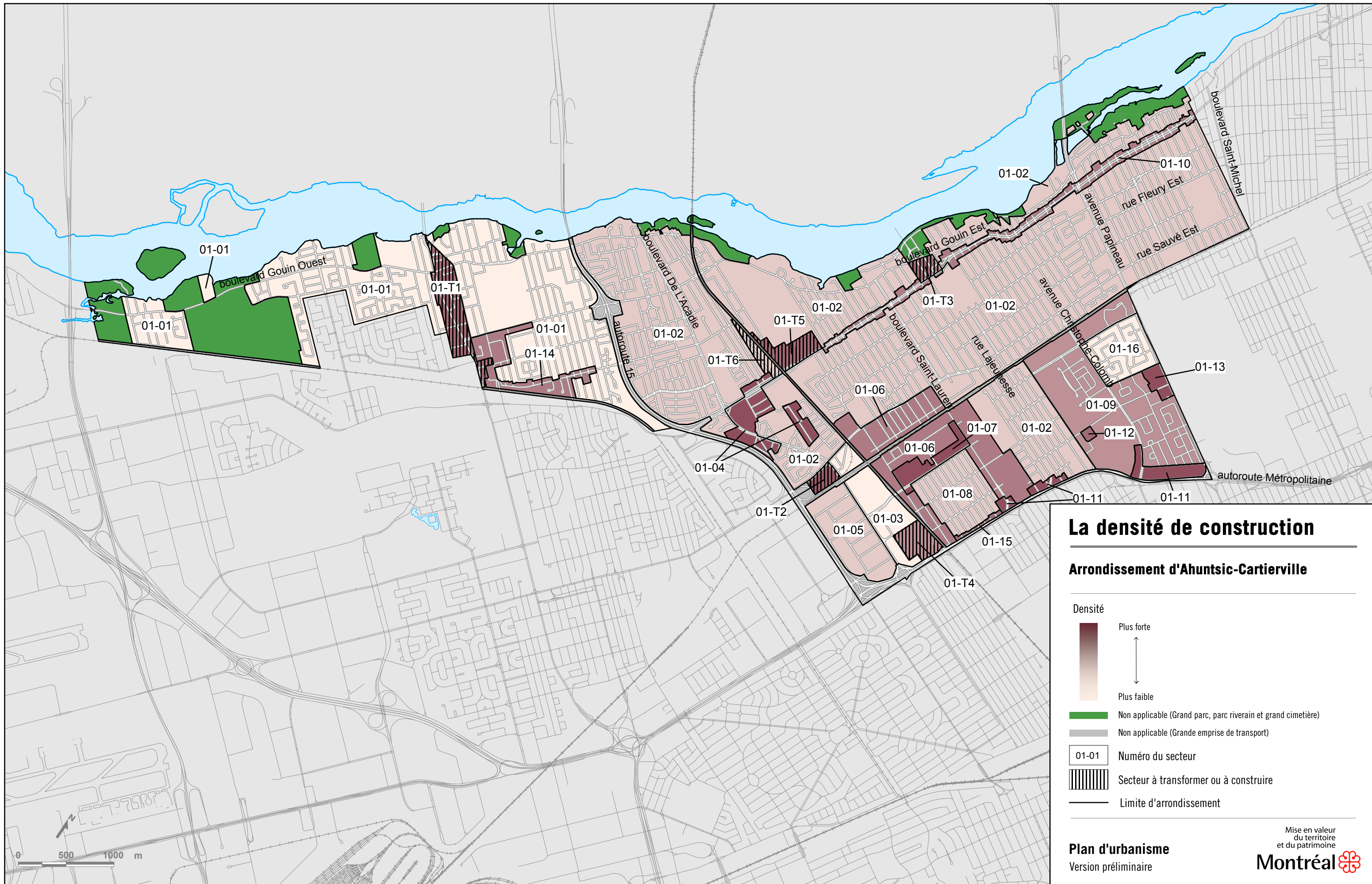
Plan d'urbanisme
Version préliminaire

Mise en valeur du territoire et du patrimoine
Montréal

0 500 1000 m

Avril 2004





01 Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

Secteurs établis

Orientation

Maintenir le caractère des secteurs

La réglementation de zonage visera à maintenir le type de bâti existant, présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 01-01 :

- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 01-02 :

- bâti de un à trois étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

Secteur 01-03 :

- bâti de un ou deux étages hors sol;
- implantation isolée ou contiguë;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 01-04 :

- bâti de six à douze étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 01-05 :

- bâti de un à quatre étages hors sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 01-06 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. maximal : 3,0.

Secteur 01-07 :

- bâti de six étages hors-sol ou plus ;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. maximal : 9,0.

Secteur 01-08 :

- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

Secteur 01-09 :

- bâti de deux ou trois étages hors-sol;
- implantation jumelée ou contiguë;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

Secteur 01-10 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. maximal : 4,0.

Secteur 01-11 :

- bâti de six à douze étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. maximal : 6,0.

Secteur 01-12 :

- bâti de six à huit étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 01-13 :

- bâti de six à douze étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen;
- C.O.S. maximal : 6,0.

Secteur 01-14 :

- bâti de trois ou quatre étages hors-sol;
- implantation jumelée ou isolée;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

Secteur 01-15 :

- bâti de trois à huit étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

Secteur 01-16 :

- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

01 Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

Secteurs à transformer ou à construire

Orientation

Renouveler le caractère des secteurs

La réglementation de zonage permettra un nouveau type de bâti présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 01-T1 :

- bâti de trois à six étages hors-sol;
- implantation jumelée ou contiguë;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 3,0.

Secteur 01-T2 :

- bâti de quatre à huit étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 2,0;
- C.O.S. maximal : 4,0.

Secteur 01-T3 :

- bâti de trois à huit étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 2,0;
- C.O.S. maximal : 6,0.

Secteur 01-T4 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 4,0.

Secteur 01-T5 :

- bâti de trois à six étages hors-sol;
- implantation jumelée ou contiguë;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 2,0;
- C.O.S. maximal : 4,0.

Secteur 01-T6 :

- bâti de un à trois étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 0,5;
- C.O.S. maximal : 2,0.

